Auch, le 23 novembre 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Déremboursement des cures thermales : les élus départementaux mobilisés pour préserver les trois stations thermales gersoises

Réunis en séance pour l'examen de la Délibération Modificative du budget, le 20 novembre, les élus départementaux se sont opposés au projet de baisse du remboursement des cures thermales de 65 % à 15 % et demande au Gouvernement un moratoire dans l'attente de l'évaluation demandée à la Haute Autorité de santé.

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2027 fait peser une nouvelle menace sur la filière thermale française, et tout particulièrement sur les trois stations du Gers : Castéra-Verduzan, Lectoure et Cazaubon / Barbotan-les-Thermes. Ce plan constituerait un recul important pour l'accès aux soins de nombreux patients et fragiliserait durablement l'activité économique de nos territoires.

« Les cures thermales ne sont pas des séjours de confort. Prescrites par un médecin, elles participent à la prise en charge de nombreuses pathologies chroniques. Chaque année, près de 13 000 curistes en bénéficient dans le Gers, parmi lesquels de nombreuses personnes âgées ou confrontées à des maladies Chroniques.Au-delà de l'enjeu sanitaire, c'est tout un écosystème économique local qui est concerné, puisque nous estimons les retombées à 17,2 millions d'euros pour notre territoire, en 2025. » - Philippe Dupouy, Président du Département.

Une mobilisation auprès du Gouvernement pour demander un moratoire
Face à cette perspective, le Département du Gers entend faire entendre sa voix et défendre les patients etles acteurs de la filière thermale.
Le 19 novembre dernier, Jérôme Samalens Vice-Président du Conseil départemental et Président du Grand Auch, ainsi que Claude Nef, maire de Castéra-Verduzan, ontremisun courrier à la ministre chargée de la Santé afin de demander le maintien des conditions actuelles de remboursement et l'instauration d'un moratoire jusqu'à la publication des conclusions du rapport de la Haute Autorité de santé.
Cette demande repose sur un principe de responsabilité : « *il serait prématuré de modifier aussi profondément la prise en charge des cures thermales alors même que l'évaluation officielle de leur service médical rendu est toujours en cours. Les conclusions définitives de la Haute Autorité de santé ne sont pas attendues avant la fin de l'année 2027.Par ailleurs, le transfert de cette prise en charge vers les complémentaires santé ne constituerait pas une réponse satisfaisante. Ces organismes n'ont aucune obligation légale de rembourser les cures thermales. Une telle évolution ferait donc peser un risque majeur d'inégalités entre les patients, en pénalisant particulièrement les personnes les plus modestes, qui pourraient être contraintes de renoncer à leurs soins.»* - Jérôme Samalens.

Une initiative parlementaire qui rejoint la mobilisation
Le 13 novembre, le Sénat a adopté un amendement, notamment défendu par la sénatrice du Gers Carole Rolando, visant à empêcher toute évolution du remboursement des cures thermales avant la publication de l'avis de la Haute Autorité de santé.
Cette initiative parlementaire rejoint pleinement la position défendue sur notre territoire : aucune décision ne doit être prise sans disposer au préalable d'une évaluation médicale complète et sans mesurer ses conséquences humaines, sanitaires et économiques.

« Je compte sur la mobilisation de tous, et particulièrement de nos parlementaires pour défendre notre filière thermale qui subit de nouveaux coups de boutoir du Gouvernement. L'économie annoncée, estimée à environ 200 millions d'euros, ne saurait justifier une réforme dont les conséquences pourraient être particulièrement lourdes pour les patients et les territoires thermaux.» a notamment déclaré Philippe Dupouy, Président du Département, lors de l'assemblée départementale du 20 novembre.

Le Département agit concrètement pour préserver la filière thermale

Cette mobilisation s'accompagne d'actions concrètes sur le terrain.

Récemment, face à une situation d'urgence aux thermes de Cazaubon / Barbotan-les-Thermes, le Département s'est mobilisé, à traversde son dispositif DITES 32, pour identifier rapidement un médecin thermal remplaçant et permettre à l'établissement de répondre aux besoins des curistes.

Cette intervention témoigne de la volonté de la collectivité d'agir concrètement pour maintenir l'offre de soins et accompagner les établissements thermaux de notre territoire.

Le Mot du Vice-Président :

« Avec trois stations thermales, le Gers ne peut rester silencieux face à un projet qui menace l'accès aux soins des patients et l'économie de nos territoires. Le Département est pleinement mobilisé auprès du Gouvernement, des parlementaires et des acteurs locaux pour défendre cette filière. Nous demandons le maintien du remboursement actuel dans l'attente des conclusions de la Haute Autorité de santé. Défendre nos stations thermales, c'est défendre les patients, les emplois et l'avenir de nos territoires. » - Jérôme Samalens, Vice-Président du Département en charge de la santé et Président du Grand Auch.